

**ANNONCE DE LA FIN DE LA CONCERTATION – RÉVISION ALLÉGÉE N°7 DU PLUiH –
MODIFICATION DU ZONAGE DES PARCELLES section E n° 257-724-727 et 260 et la totalité
de la parcelle E n° 256 sur la commune de Crozet**

La concertation concernant la révision allégée n°7 du PLUiH, portant sur le classement en zone A des parcelles cadastrées section E n° 257-724-727 et 260 et la totalité de la parcelle E n° 256 sur la commune de Crozet engagée le 26/10/2023, prendra fin le **mardi 18 juin 2024 à 18 heures**.

Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.

Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.